

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
24 août 2015

Dossier complet le
24 août 2015

N° d'enregistrement
2015-001756

1. Intitulé du projet

Projet éolien du Terrier de la Pointe
Communes de Chantillac et de Baignes Sainte Radegonde

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EOLE-RES SA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Matthieu GUERARD Directeur Général

RCS / SIRET 423 379 338 00035

Forme juridique Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5° a)	Défrichement d'une superficie de 2,21ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Défrichement d'une superficie totale de 2,21 ha sur terrains futaies résineuses (plantations de pin maritimes) en vue de la construction d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs de leurs plateformes et pistes d'accès, et de deux structures de livraisons électriques.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération de défrichement est de permettre :

- la réalisation de plateformes empierrées pour l'implantation de 6 aérogénérateurs et 2 structures de livraisons électriques
- le raccordement à la voirie existante des plateformes d'implantation par la création ou la réhabilitation de pistes d'accès.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage et débardage mécanisé suivi d'un dessouchage. Les travaux sont à prévoir sur une période de quelques jours, préalablement aux travaux de chantier de construction du parc éolien.

Ils interviendront en dehors de la période de reproduction de la faune, soit entre Août et fin février (année à fixer en fonction de la date d'obtention des autorisations nécessaires au projet éolien).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation du parc éolien , les emprises soumises à défrichement seront maintenues en état déboisés - plateformes empierrées, pistes empierrées -

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation de défrichement
- Demande de permis de construire
- Demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie à défricher : - emprise des plateformes - piste d'accès à créer	2,21 ha
superficie du massif : - massif de la Double, source CRPF	environ 44 000 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Communes de :
- Chantillac
- Baignes Sainte Radegonde
Adresse : cf. plan de situation ci-joint

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Point d'arrivée : Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement préalable des emprises d'implantation d'aérogénérateurs et de leurs équipements et aménagements connexes est fonctionnellement lié à la construction du parc éolien envisagée.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Futaies résineuses - plantation de pins maritimes

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de Baignes-Sainte-Radegonde
Plan d'Occupation des sols révisé-approuvé le 01/03/2002
Zone Naturelle NC - autorisant: Article NC 1.10 :les constructions techniques d'intérêt général
Commune de Chantillac
Carte communale - Zone non constructible

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	- A environ 2 km au Sud-Est du projet : Zone Spéciale de Conservation "Vallée du Lary et du Palais" (FR5402010) superficie de 1844 ha environ - A environ 2 km au Nord du projet : Zone Spéciale de Conservation "Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluent" (FR5402008) superficie de 4342 ha environ - A environ 2,5km au Nord-Est du projet: Zone Spéciale de Conservation "Landes de Touvérac Saint-Vallier" (FR5400422) superficie environ 2222ha
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

Plan départemental de protection des forêts contre les incendies, février 2007

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Faible réduction d'habitat d'espèce effet temporaire : dérangement pendant les travaux. Néanmoins, des mesures seront prise afin de respecter la période de reproduction des espèces identifiées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation de 2,21ha d'espace de production sylvicole de pin maritime
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Sismicité : risque faible (zone de sismicité 2/5)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	-ponctuellement, phase de travaux de défrichement et de construction
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	-en exploitation, réglementation sur le bruit en vigueur
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒

Non ☐

Si oui, décrivez lesquelles :

- Agrandissement de la RN10 en 2x2 voies (distance minimal au projet environ 300m)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet éolien fait réglementairement l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Afin d'insérer l'opération de défrichement envisagée dans une vision globale du projet de parc éolien, l'impact du défrichement sera étudié dans le cadre de l'étude d'impact du projet éolien.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bordeaux

le,

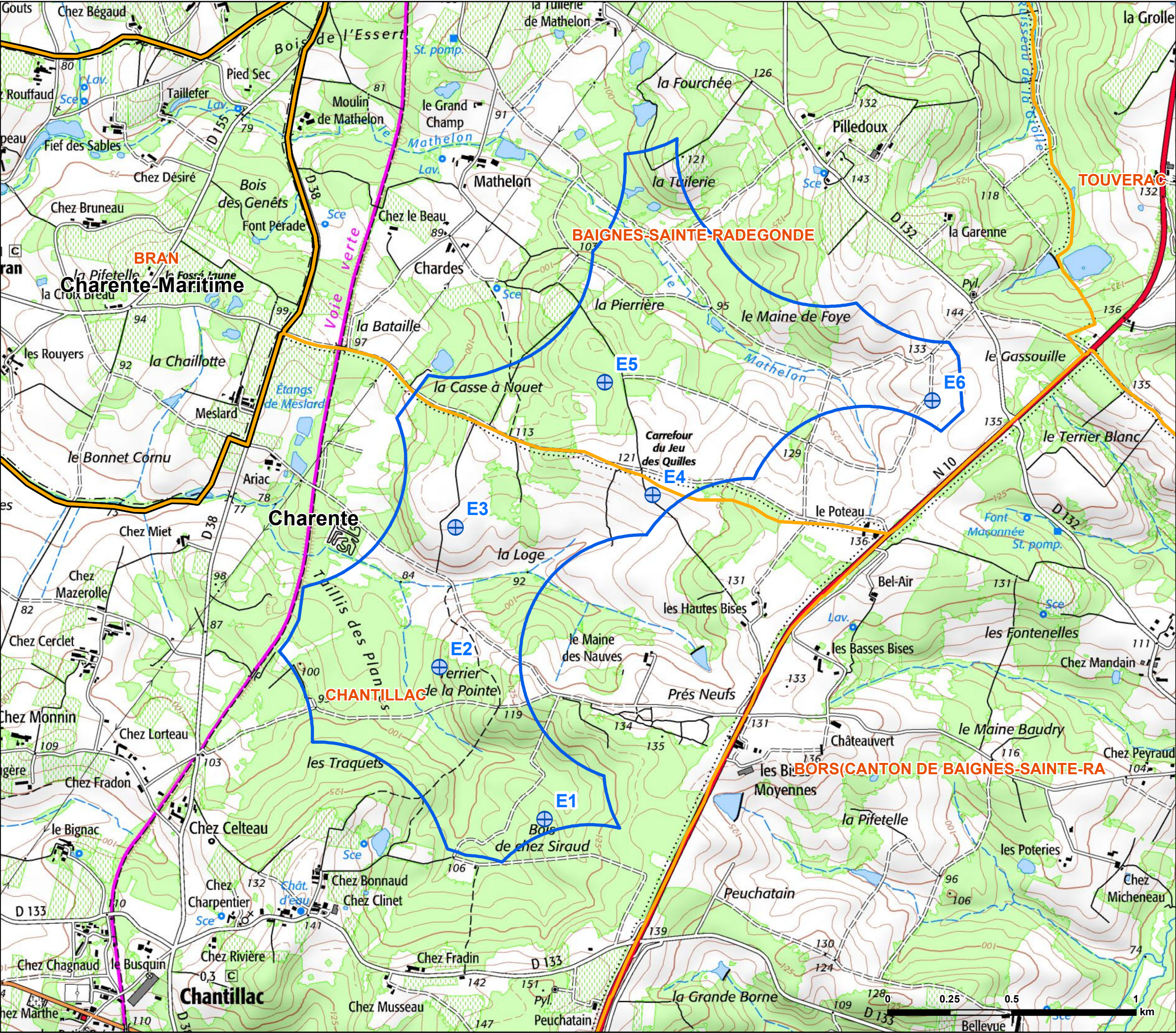
21.08.2015

Signature

EOLE-RES SA
Ludovic Mercier Chargé d'Affaires Foncier



EOLE-RES S.A
ZI de Courtine
330 rue du Mourelet
84 000 AVIGNON
(France)
Tél. 33 (0)4 32 76 03 00
Fax 33 (0)4 32 76 03 01
Email : info@eoleres.com
Siret 423 379 338 00035
RCS Avignon 2001B117



Projet éolien Terrier de la Pointe

- Aire d'étude rapprochée
- Eolienne faisant l'objet d'une demande de défrichement

Données administratives

- Limite départementale
- Limite communale



01	MAU	-	ASB	140815	FIRST ISSUE
VERS	PAR	VERIF	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	02884D0001-01			LAYOUT NO.	pFRAtpt045

N° DU DESSIN	02884D2221-01
--------------	---------------

COORDS	Lambert 93
--------	------------

OBJECTIF	Other
----------	-------

ECHELLE	1:15 000	FORMAT D'ORIGINE	A3
---------	----------	------------------	----

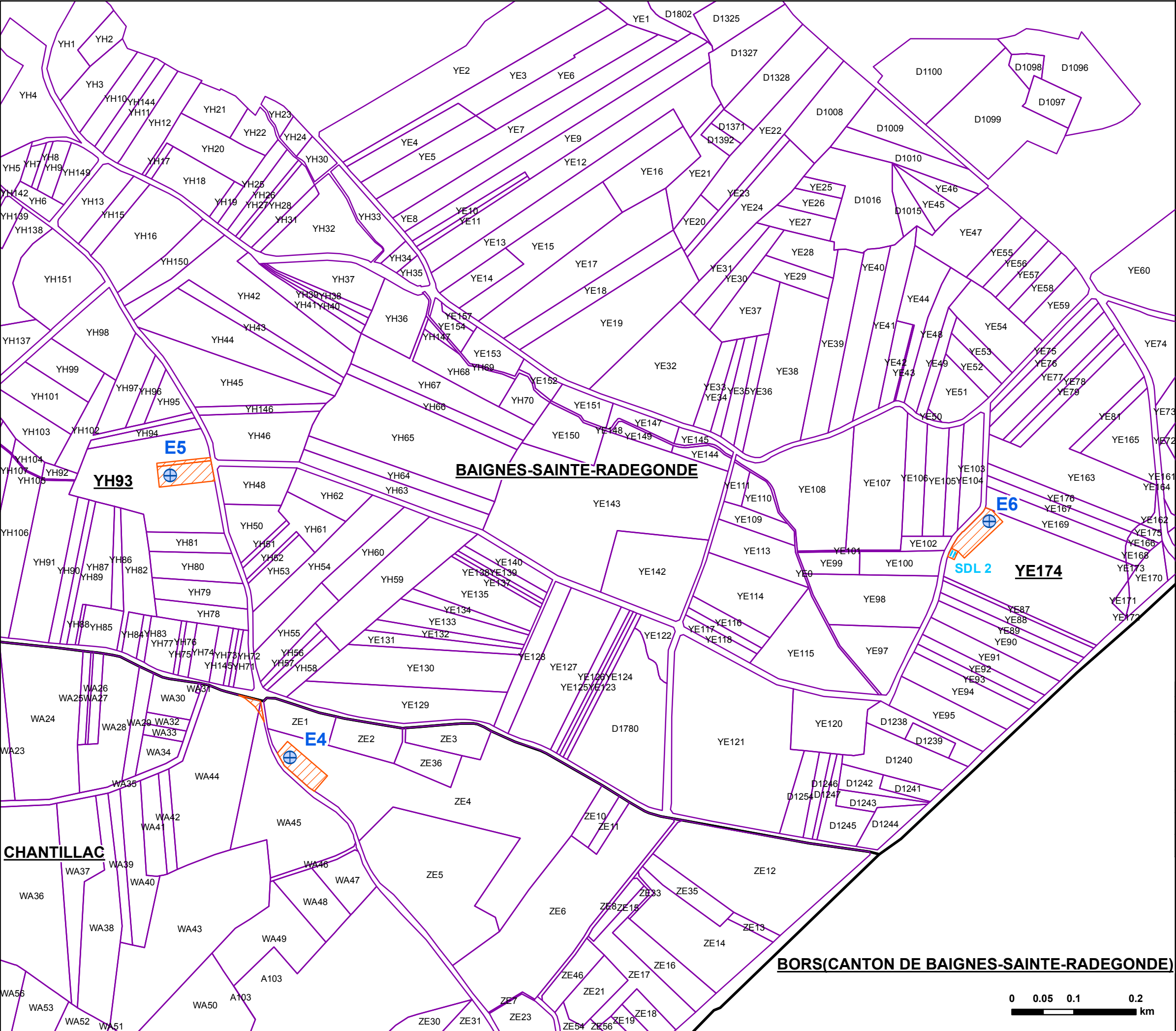
Copyright "GIGN"
Reproduction interdite.

NOM DU PROJET
**Centrale éolienne
Terrier de la Pointe**

NOM DU DESSIN
**Défrichement - Demande d'examen au cas par cas
Plan de situation**

CE PLAN EST LA
PROPRIETE
D'EOL-RES S.A.
TOUTE REPRODUCTION
SANS AUTORISATION
EST INTERDITE

goleres
"LA FONTAINE"
330 RUE DU MOURELET
Z.I. DE COURTINE
84000 AVIGNON, FRANCE
TEL +33 (0) 4 32 76 03 00
FAX +33 (0) 4 32 76 03 01





-  Eolienne
-  Structure de Livraison
-  Surface objet de la demande de défrichement
-  Limite cadastrale, section et numéro de parcelle
-  **YH93** Limite communale

**BAIGNES-
SAINTE-RADEGONDE** Nom de la commune



01	MAU	-	ASB	140815	FIRST ISSUE
VERS	PAR	VERIF	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG				02884D0001-01	LAYOUT NO.
N° DU DESSIN				02884D2217-01	
COORDS		Lambert 93			
OBJECTIF		Other			
ECHELLE		1:6 000		FORMAT D'ORIGINE	
				A3	
Source : DGFIP					
NOM DU PROJET					
Projet éolien Terrier de la Pointe					
NOM DU DESSIN					
Défrichement - Demande d'examen au cas par cas - Extrait cadastral sur Baignes-Sainte-Radegonde					
CE PLAN EST LA PROPRIETE D'EOL-RES S.A. TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE					



"LA FONTAINE"
330 RUE DU MOURELET
Z.I. DE COURTINE
84000 AVIGNON, FRANCE
TEL +33 (0) 4 32 76 03 00
FAX +33 (0) 4 32 76 03 01

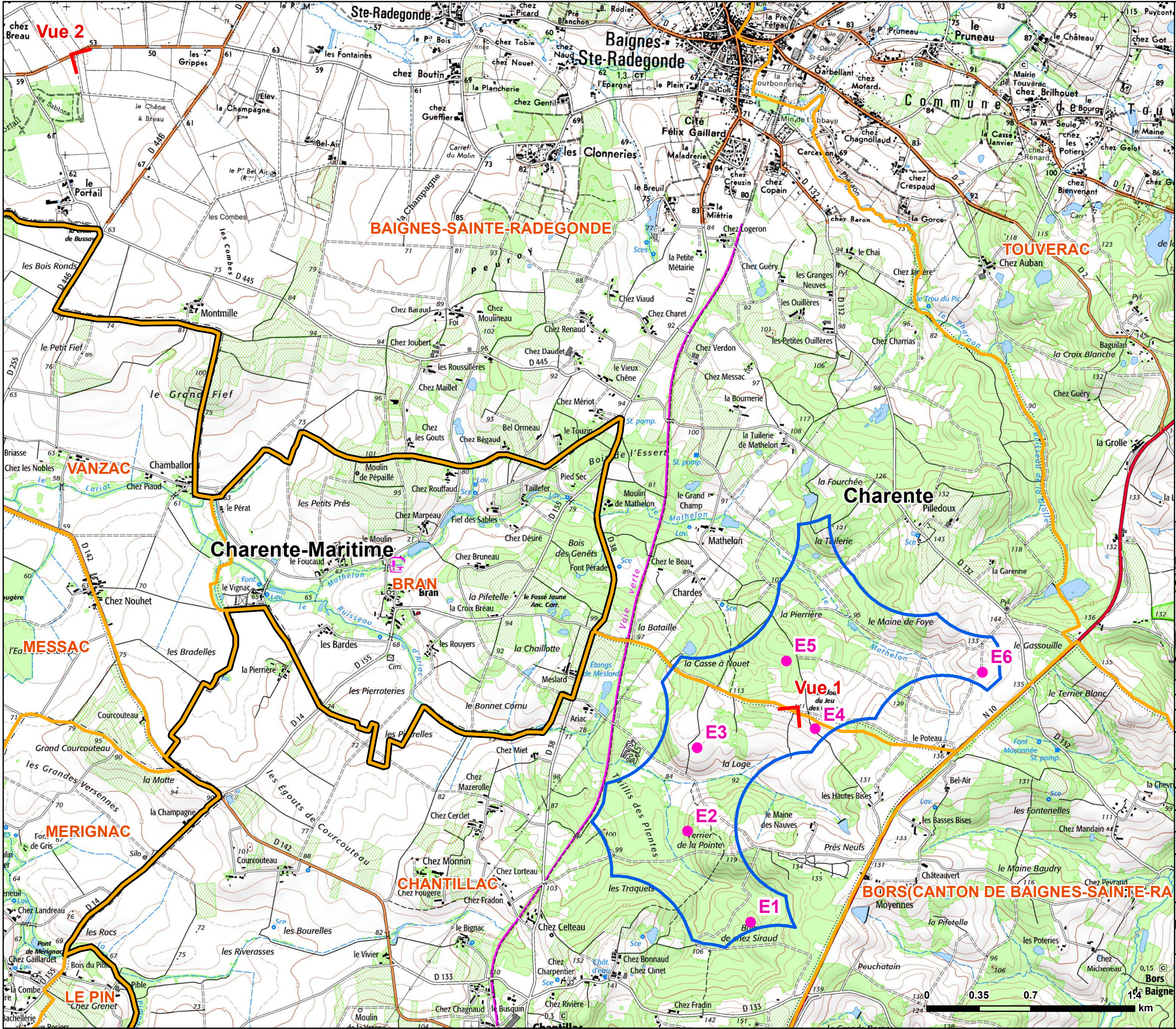
ANNEXE 3.2 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D’IMPLANTATION



Annexe 3.2.1 : Photographie permettant de situer le terrain dans son environnement proche



Annexe 3.2.2 : Photographie permettant de situer le terrain dans son environnement lointain



Projet éolien Terrier de la Pointe

Aire d'étude rapprochée

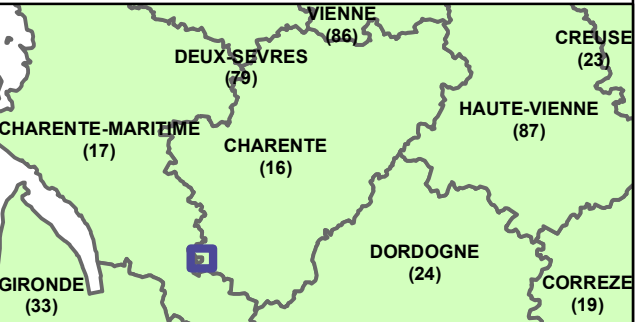
Eolienne

Point de vue

Données administratives

Limite départementale

Limite communale



01	MAU	-	ASB	140815	FIRST ISSUE
VERS	PAR	VERIF	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	02884D0001-01			LAYOUT NO.	pFRAtp045

N° DU DESSIN	02884D2220-01
--------------	---------------

COORDS	Lambert 93
--------	------------

OBJECTIF	Other
----------	-------

ECHELLE	1:25 000	FORMAT D'ORIGINE	A3
---------	----------	------------------	----

Copyright "GIGN"
Reproduction interdite.

NOM DU PROJET	Centrale éolienne Terrier de la Pointe
---------------	---

NOM DU DESSIN	Défrichement - Demande d'examen au cas par cas Localisation des points de vue
---------------	--

CE PLAN EST LA
PROPRIETE
D'EOL-RES S.A.
TOUTE REPRODUCTION
SANS AUTORISATION
EST INTERDITE

EOL-RES
"LA FONTAINE"
330 RUE DU MOURELET
Z.I. DE COURTINE
84000 AVIGNON, FRANCE
TEL +33 (0) 4 32 76 03 00
FAX +33 (0) 4 32 76 03 01